

POUR UNE FORMALISATION DU CONCEPT D'ÉQUIVALENCE EN TERMINOLOGIE

FEDERICA VEZZANI

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI PADOVA

federica.vezzani@unipd.it

Citation: Vezzani, Federica (2025) “Pour une formalisation du concept d'équivalence en terminologie”, *mediAzioni* 46: A138-A156, <https://doi.org/10.6092/issn.1974-4382/21937>, ISSN 1974-4382.

Abstract: Equivalence is a central yet often controversial notion in the field of multilingual terminology. While it has been extensively theorized in Translation Studies, in terminology it remains a vague concept – positioned at the boundary between the discipline's conceptual and linguistic dimensions – and is often addressed implicitly and without a stable methodological framework. This study aims to examine the validity and limitations of equivalence in terminology by critically analysing the main typologies proposed in the literature. Building on this analysis, this paper proposes a theoretical reformulation of the concept of equivalence by drawing on set theory in order to better formalize the different scenarios encountered in terminological practice. The approach developed clearly distinguishes between relations among concepts and relations among designations, while offering a typology that is both theoretically rigorous and operational for the organization, representation, and transmission of specialized knowledge.

Keywords: equivalence; terminology science; concepts; terms; set theory.

1. Introduction

Le concept d'équivalence occupe une place centrale dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, notamment dans ceux qui s'intéressent à la représentation du savoir, à la médiation linguistique et à l'organisation des connaissances. Qu'il s'agisse de traduction, de terminologie, de lexicographie bilingue ou d'ingénierie linguistique, l'idée selon laquelle deux entités – mots de la langue générale, sens, termes spécialisés ou concepts extralinguistiques – peuvent être dites équivalentes constitue à la fois un présupposé méthodologique et un objet de réflexion théorique.

Dans sa forme la plus simple, l'équivalence est conçue comme une relation de substitution fonctionnelle : deux entités sont équivalentes si elles peuvent être interchangeables sans perte significative de sens ou de fonction dans un contexte donné. Cependant, derrière cette conception intuitive de l'équivalence, se cachent plusieurs questions théoriques complexes : jusqu'à quel point la relation d'équivalence se cantonne-t-elle aux structures linguistiques, et dans quelle mesure inclut-elle les éléments référentiels qui sous-tendent ces structures ? Est-elle une simple illusion de symétrie entre les langues (Snell-Hornby 1988 : 22), ou bien est-elle façonnée par des asymétries cognitives, culturelles ou épistémiques propres aux langues et aux domaines concernés ? Enfin, comment définir les différents degrés d'équivalence et les conditions dans lesquelles elles peuvent être établies de manière claire et précise ?

En traductologie, ces interrogations ont nourri une abondante littérature, où l'équivalence est définie selon divers critères – formels, sémantiques, pragmatiques ou textuels. Ainsi, Nida et Taber (1969) distinguent l'équivalence formelle de l'équivalence dynamique, Vinay et Darbelnet (1995) parlent d'équivalence directe et oblique, et Baker (1992) oppose l'équivalence textuelle et pragmatique. Dans tous les cas, l'équivalence est envisagée comme une opération contextualisée, orientée vers les objectifs communicationnels du texte cible, plutôt qu'une correspondance absolue. La traductologie a ainsi déplacé la réflexion du *quoi* vers le *pour quoi* et le *pour qui*.

En terminologie, la question prend une tournure différente. Comme le soulignent Kerremans et Temmerman (2016 : 59), l'équivalence en terminologie ne coïncide pas avec celle en traduction. En effet, alors que les traducteurs abordent l'équivalence au niveau de la phrase ou du texte dans un contexte spécifique de traduction, les terminologues recherchent une équivalence décontextualisée à documenter dans les entrées terminologiques – chaque entrée représentant un concept unique, accompagné des termes qui le désignent dans différentes langues – lors de l'élaboration de ressources terminologiques (León-Araúz 2022 : 479). De même, Rogers (2008 : 102) insiste sur cette distinction en soulignant que, dans les études de traduction, l'attention se porte sur le texte, tandis qu'en terminologie, l'accent est plutôt mis sur les systèmes conceptuels.

Selon León-Araúz (2022 : 477), cette divergence d'approche contribue à expliquer, en partie, pourquoi l'équivalence a suscité relativement peu d'intérêt en terminologie comparativement à la traductologie. Dans ce champ plus restreint, le débat se focalise surtout sur les degrés de l'équivalence et les

mécanismes de sa formation, donnant lieu à des interprétations multiples et souvent divergentes.

C'est à partir de ce constat que s'inscrit le présent article, dont l'objectif est double : d'une part, retracer les fondements théoriques de la notion d'équivalence en terminologie ; d'autre part, en proposer une formalisation fondée sur des conditions nécessaires et suffisantes, permettant d'aboutir à une typologisation nouvelle, à la fois mesurable et opérationnelle.

Notre réflexion s'ancre dans une conception de la terminologie comme discipline consacrée à l'organisation, la représentation et la transmission des connaissances spécialisées, structurée autour de deux niveaux d'analyse complémentaires : la dimension conceptuelle et la dimension linguistique (Meyer 1993 ; Costa 2013 ; Vezzani 2022). D'un côté, les concepts sont considérés comme des entités extralinguistiques, structurés en réseaux relationnels propres à un domaine (ISO 1087 : 2019 ; Nuopponen 2018) ; de l'autre, l'attention se porte sur les formes linguistiques de leur représentation et les modalités de leur transfert (Picht 2009). Cette articulation impose de repenser les critères d'équivalence à la croisée du concept et de sa désignation.

L'article s'organise comme suit : la section 2 présente un état de la recherche sur les typologies de l'équivalence en terminologie, en mettant en lumière les divergences théoriques liées à la nature des entités concernées et aux degrés de la relation. La section 3 propose une redéfinition formelle du concept d'équivalence, basée sur la théorie des ensembles, et introduit une nouvelle typologisation, illustrée par des exemples. Enfin, la section 4 formule les conclusions générales et ouvre des perspectives de recherche futures.

2. L'équivalence en terminologie : état de la recherche

Comme on l'a vu dans l'introduction, l'étude de l'équivalence en terminologie a suscité relativement peu d'intérêt en comparaison avec l'attention qu'elle a reçue dans d'autres domaines de recherche, notamment en traductologie. Deux des contributions les plus récentes à souligner cette tendance sont : d'une part, celle de L'Homme (2020) qui consacre un chapitre entier à l'équivalence en terminologie, en abordant le phénomène principalement sous un angle linguistique, qu'elle qualifie de « lexicon driven » ; d'autre part, la contribution plus récente de León-Araúz (2022), proposant une analyse approfondie des finalités, des degrés et des mécanismes de formation de l'équivalence en terminologie, ainsi que de sa représentation dans les ressources terminographiques.

Dans cette perspective, la présente section vise à dresser un état de la recherche actuelle en terminologie portant – de manière plus ou moins explicite – sur la nature de l'équivalence (section 2.1), ainsi que sur la définition de ses degrés (section 2.2).

2.1. La nature de l'équivalence en terminologie

Comme le souligne Arleta Adamska-Salaciak (2010 : 387) : « Starting with the self-evident, to be able to talk about equivalence, there must be (at least) two entities of some kind, a certain relationship between those entities, and a certain value of that relationship ».

En effet, toute réflexion sur l'équivalence présuppose d'abord l'identification de la nature des entités mises en relation. Cette analyse s'inscrit dans la dualité constitutive de la terminologie – telle que présentée dans l'introduction – qui intègre à la fois une dimension linguistique et une dimension conceptuelle.

Dès lors, les entités en question relèvent-elles de la dimension linguistique (les termes) ou conceptuelle (les concepts) ? La littérature en terminologie offre à cet égard des approches variées, parfois divergentes, et il n'est pas rare que les deux niveaux soient entremêlés, donnant lieu à des interprétations hybrides.

2.1.1. Une relation entre termes

L'approche la plus couramment rencontrée aujourd'hui dans les études de terminologie conçoit l'équivalence comme une relation entre désignations linguistiques, à savoir entre des termes. Le *Glossary of Terms used in Terminology* (De Bessé *et al.* 1997 : 131-132) la décrit ainsi : « the relationship of formal, semantic, or pragmatic correspondence between two linguistic units ». Dans ce cadre, les entités en question sont considérées comme équivalentes dès lors qu'elles présentent une correspondance formelle, sémantique ou pragmatique. Le glossaire emploie d'ailleurs le terme « equivalent » pour désigner aussi bien « an expression in one language which has the same sense and reference as an expression in another language » que comme variante de « synonym », défini comme « a word or term which has the same denotation or the same sense as another ».

En revanche, sur le plan normatif, la norme ISO 1087 : 2019, relative au *Travail terminologique et science de la terminologie – Vocabulaire*, distingue clairement les deux notions. En effet, l'équivalence est définie comme « une relation entre des désignations linguistiques dans des langues naturelles différentes représentant un même concept ». L'exemple donné dans la norme est celui des termes « ordinateur » (français) et « computer » (anglais), considérés comme équivalents parce qu'ils renvoient au même concept, bien qu'exprimés dans des langues différentes. L'accent est ici mis sur la dimension interlinguistique de la relation, fondée sur la référence partagée à une même entité extralinguistique (le concept). La synonymie, en revanche, est définie comme « une relation entre des désignations dans une langue donnée représentant le même concept ».

Cette distinction est également reprise par L'Homme (2020), qui oppose explicitement synonymes (désignations intralinguistiques) et équivalents (désignations interlinguistiques), en soulignant que l'équivalence repose sur une identité de sens dans un domaine donné. L'auteure rejoint ainsi la position de Dubuc (2002 : 55), qui précise que deux termes sont équivalents s'ils partagent une identité complète de sens et d'usage au sein d'un même domaine. L'Homme (2020 : 232) illustre cette conception par l'exemple des termes « ecosystem » (anglais),

« écosystème » (français) et « ecosistema » (espagnol), qui sont considérés comme équivalents dans le domaine de l'environnement.

2.1.2. Une relation entre concepts

Une perspective différente est proposée par les approches d'inspiration wüsterienne, selon lesquelles l'équivalence se manifeste entre des concepts, envisagés comme des entités extralinguistiques. Dans cette optique, l'équivalence ne repose pas sur les désignations linguistiques, mais sur la correspondance entre unités de connaissance.

Arntz et Picht (1989 : 159) définissent ainsi l'équivalence comme la relation entre des concepts partageant les mêmes caractéristiques. Cette définition s'inscrit dans une conception ensembliste du concept, selon laquelle ce dernier est défini comme une unité de connaissance composée d'une combinaison unique de caractéristiques (ISO 1087 : 2019). L'ensemble de ces caractéristiques constitue l'intension du concept. Dès lors, deux concepts peuvent être considérés comme équivalents s'ils possèdent une intension identique.

Cette position est également défendue par Sandrini (1996), qui affirme que « there is no equivalence on the level of terms ». Selon l'auteur, « equivalence is defined on the basis of corresponding conceptual features which depend on the intension of the concept and its position in the conceptual system of the chosen subject field ». En d'autres termes, l'équivalence est fondée sur la structure conceptuelle et le degré de correspondance entre les caractéristiques définitoires des concepts impliqués.

Cependant, comme le soulignent Sandrini (1996) et à son tour León-Araúz (2022 : 483), la délimitation de cette correspondance pose des problèmes. Il n'existe pas de critère univoque permettant de déterminer dans quelle mesure deux concepts partagent suffisamment de caractéristiques pour être considérés comme équivalents. Dans certains cas, une seule différence peut suffire à distinguer deux concepts ; dans d'autres, plusieurs divergences peuvent être tolérées sans remettre en cause l'équivalence. C'est donc au terminologue qu'il revient d'évaluer, au cas par cas, la validité de cette relation.

Cette indétermination met en lumière le fait que l'équivalence s'inscrit dans un continuum qui suppose différents niveaux de correspondance entre les entités mises en relation. C'est précisément cette dimension graduelle de l'équivalence qui fera l'objet de la section suivante.

2.2. Les degrés de l'équivalence en terminologie

Dans la littérature, lorsque la question des degrés d'équivalence est abordée, la distinction entre équivalence conceptuelle (entre concepts) et équivalence linguistique¹ (entre termes) apparaît souvent comme floue, les deux niveaux ayant tendance à se superposer.

¹ Une note méta-terminologique s'avère nécessaire à ce stade. Dans la littérature, la dichotomie est généralement exprimée par les termes « équivalence conceptuelle » (entre concepts) et « équivalence terminologique » (entre termes). Dans cet article, nous avons choisi d'utiliser le terme « équivalence linguistique » pour désigner la relation entre termes, plutôt qu'« équivalence

Felber (1984 : 153) propose une classification qui identifie quatre cas de figure possibles. En analysant deux concepts A et B, définis respectivement par les ensembles de caractéristiques $[a_1, a_2, a_3, a_4, a_5]$ et $[b_1, b_2, b_3, b_4, b_5]$, on peut observer :

1. Équivalence conceptuelle exacte : il existe une correspondance biunivoque (de un à un) entre les caractéristiques des deux concepts, c'est-à-dire $a_1 = b_1, a_2 = b_2, a_3 = b_3, a_4 = b_4, a_5 = b_5$ ².
2. Intersection (ou « overlapping », selon León-Araúz 2022 : 482) : seulement un sous-ensemble de caractéristiques des deux concepts correspond. Par exemple : $a_1 = b_1, a_2 = b_2, a_3 = b_3$, alors que $a_4 \neq b_4$ et $a_5 \neq b_5$.
3. Superordination (ou « inclusion », selon León-Araúz 2022 : 482) : l'intension du concept A est plus étendue, au sens de plus générale, que celle du concept B. Par exemple, $A = [a_1, a_2, a_3]$ et $B = [b_1, b_2, b_3, b_4, b_5]$, avec $a_1 = b_1, a_2 = b_2, a_3 = b_3$.
4. Non-équivalence conceptuelle : aucune des caractéristiques du concept A ne correspond à celles du concept B, c'est-à-dire $a_1 \neq b_1, a_2 \neq b_2, a_3 \neq b_3, a_4 \neq b_4, a_5 \neq b_5$.

Dans ce continuum, dont les deux extrémités sont représentées d'un côté par l'équivalence exacte ou absolue, et de l'autre par la non-équivalence, c'est la zone grise qui les sépare – comme mentionné dans la section précédente – qui soulève les principales difficultés.

Arntz (1993) distingue, par exemple, deux cas de figure supplémentaires au sein de l'intersection : (1) les cas où l'intersection est suffisamment importante pour justifier une équivalence, et (2) ceux où elle s'avère trop réduite. Face à cette incertitude, Sandrini (1996) propose une classification plus large, en reconnaissant uniquement deux types d'équivalence : l'« équivalence absolue » et l'« équivalence relative », à évaluer au cas par cas. Enfin, Šarčević (1997) remet en question l'existence même d'une équivalence absolue et suggère une typologie tripartite fondée sur les catégories suivantes : « near equivalence », « partial equivalence » et « non-equivalence ».

Comme on peut le constater, il existe différentes classifications du phénomène d'équivalence. L'article de Le Serrec *et al.* (2010 : 79-81) propose une synthèse et une généralisation de ce phénomène dans le cadre du processus d'extraction automatique des termes dans une perspective multilingue.

Bien que les auteurs le présentent principalement sous l'angle de l'équivalence conceptuelle, ils décrivent les cas suivants en se basant sur la typologie de Rondeau (1981), tout en combinant parfois les deux niveaux

terminologique ». Cela s'explique par le fait que la terminologie, en tant que discipline, intègre une double dimension d'analyse – conceptuelle et linguistique (cf. Introduction). Ainsi, afin d'éviter toute confusion entre ces deux niveaux, nous préférons réserver l'expression « équivalence linguistique » pour désigner uniquement les aspects liés à la dimension de la langue, qu'il s'agisse du système linguistique en lui-même ou de sa mise en œuvre dans le discours.

² En revanche, Sandrini (1996) parle, à ce propos, d'« équivalence absolue » qui se vérifie lorsque « there is only one concept. In fact there is no relation at all: terms in two or more languages relate to the same concept. The opposite would be two completely different concepts: in this case too, there is no relation whatsoever between the two concepts. In both cases we do not need the concept of equivalence » (343).

d'analyse (conceptuel et linguistique). Les trois cas identifiés sont les suivants : (a) l'équivalence exacte ; (b) l'équivalence partielle ; (c) la non-équivalence.

Le premier cas – (a) équivalence exacte – se produit lorsque « two terms, T1 and T2, from different languages, L1 and L2, are considered perfect matches if the denomination D of L1 shares an identical relationship with the denomination D of L2, and the concept C of L1 shares an identical relationship with the concept C of L2 » (Le Serrec *et al.* 2010 : 79). Un exemple de ce type d'équivalence est celui des termes « computer » en anglais et « ordinateur » en français, comme précédemment mentionné dans la norme ISO 1087 : 2019.

Le deuxième cas – (b) équivalence partielle – survient lorsqu'un terme T1 dans la langue L1 ne partage pas une relation identique avec un terme T2 dans la langue L2. Selon les auteurs, « this happens when the concept C in language L1 does not match exactly a concept C in language L2 » (Le Serrec *et al.* 2010 : 80). Trois sous-cas sont distingués ici, toujours selon la typologie de Rondeau (1981) :

1. Une dénomination dans la langue L1 est plus générale qu'une dénomination dans la langue L2. L'exemple donné dans Le Serrec *et al.* (2010) est celui du terme « table de salon » en français, qui a un sens plus large que l'expression anglaise « coffee table », puisque « table de salon » peut aussi se traduire par « end table » ou « lamp table ».
2. Une dénomination dans la langue L1 ne recouvre qu'une partie du concept C dans la langue L2 ; inversement, une dénomination dans la langue L2 ne recouvre qu'une partie du concept C dans la langue L1. L'exemple donné dans Le Serrec *et al.* (2010), repris de Felber (1984), est celui des termes « cricket » en anglais et « Schlagball » en allemand. Les deux jeux utilisent les mêmes instruments, mais les règles diffèrent.
3. Une dénomination dans la langue L1 couvre un concept C qui n'est pas exprimé par une seule dénomination dans la langue L2. En revanche, dans la langue L2, ce concept est scindé en deux ou plusieurs concepts distincts, chacun exprimé par un terme spécifique. L'exemple cité dans Le Serrec *et al.* (2010) – et repris également par León-Araúz (2022 : 482) pour l'espagnol – concerne le terme anglais « river », qui se traduit en français par « fleuve » lorsque la rivière se jette dans la mer, et par « rivière » dans d'autres cas.

Enfin, le troisième cas – (c) non-équivalence – se produit lorsque la langue L2 n'a pas d'équivalent pour un terme donné dans la langue L1. Cela survient lorsqu'un nouveau concept (une nouvelle technique ou invention) a été nommé dans la langue L1, mais pas dans la langue L2, ou lorsqu'un concept est inconnu dans une langue, comme c'est le cas pour le terme portugais « saudade ».

3. Pour une redéfinition de l'équivalence

L'état de la recherche présenté dans la section précédente met en évidence, à notre avis, deux limites épistémologiques majeures qui entravent une conceptualisation claire de l'équivalence en terminologie, à savoir :

1. l'absence d'une distinction systématique et partagée entre les deux niveaux d'analyse fondamentaux de la terminologie – le niveau conceptuel et le niveau linguistique – qui engendre une variabilité

interprétative quant à la nature des entités impliquées dans la relation d'équivalence (termes ou concepts).

2. l'absence d'une formalisation du concept d'équivalence qui donne lieu à une prolifération de typologies hétérogènes, en particulier en ce qui concerne les degrés d'équivalence.

Partant de ce double constat, le présent article a pour objectif de proposer une définition formelle et opérationnelle de l'équivalence en terminologie, permettant de (1) clarifier la nature des entités impliquées, (2) spécifier les conditions nécessaires à l'établissement de cette relation, ainsi que (3) définir les degrés selon lesquels elle peut se manifester. Pour ce faire, l'approche que nous proposons s'inscrit dans une perspective inspirée de la théorie des ensembles, dans le but de construire un cadre d'analyse systématique permettant de formaliser les relations d'équivalence.

La redéfinition du concept d'équivalence en terminologie que nous proposons ici conduit à la formulation d'une nouvelle typologisation des relations, résumée dans la figure 1 et expliquée en détail dans les sections 3.2 (équivalence exacte) et 3.3 (non-équivalence exacte) ci-dessous.

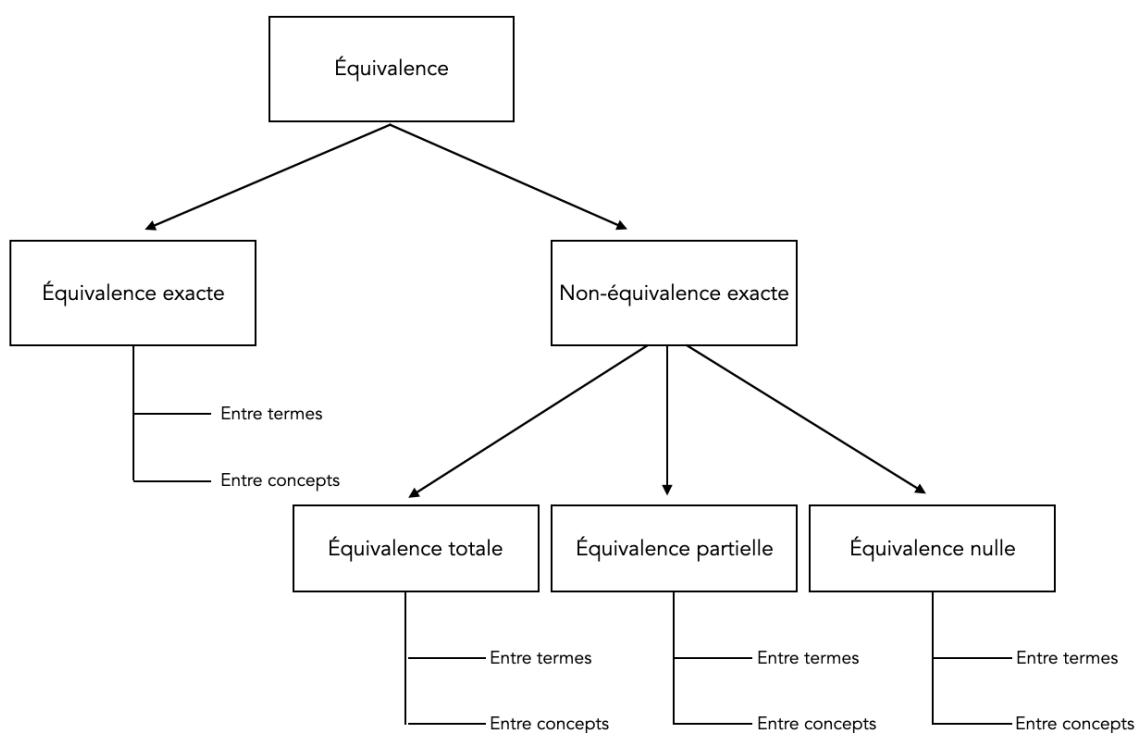


Figure 1. Typologisation de l'équivalence en terminologie

3.1. Entre objets, concepts et termes

Avant de pouvoir décrire ce modèle, il convient tout d'abord de clarifier les entités considérées et l'interprétation que nous leur attribuons. En nous appuyant sur une adaptation du triangle sémiotique proposé par Ogden et Richards

(1927)³, ce modèle théorique repose sur trois entités fondamentales qui sont ainsi définies :

1. L'objet, entendu comme toute entité perceptible ou concevable, qu'elle soit matérielle, immatérielle ou imaginaire (ISO 1087 : 2019). Dans ce modèle, l'objet est envisagé comme un ensemble unique de propriétés. Par exemple, « être fait de bois » constitue l'une des propriétés qui, avec d'autres, définissent l'objet table.
2. Le concept, compris ici comme une unité de connaissance spécialisée, partagée par les experts d'un domaine. Relevant de l'extralinguistique, le concept est considéré comme une abstraction de l'objet. Dans ce cadre, il est défini comme un ensemble unique de caractéristiques, elles-mêmes conçues comme des abstractions des propriétés de l'objet (ISO 1087 : 2019 ; ISO 704 : 2022).
3. Le terme, défini comme la désignation linguistique d'un concept. Dans le présent modèle – dans la lignée des travaux de Bonato *et al.* (2024) et Vezzani, Costa *et al.* (2025) – le terme est envisagé comme un ensemble unique de sèmes, pouvant être à la fois dénotatifs et connotatifs. De même que le terme constitue la verbalisation d'un concept, les sèmes dénotatifs sont la verbalisation de ses caractéristiques, tandis que les sèmes connotatifs relèvent uniquement de la dimension du discours – comme actualisation du système langue – et renvoient à l'ensemble des valeurs supplémentaires susceptibles d'être associées à un terme en raison d'influences culturelles, linguistiques ou sociales spécifiques (Bloomfield 1933).

Cette distinction préalable entre les entités en jeu⁴ constitue le point de départ indispensable à la formalisation du concept d'équivalence que nous proposons dans les sections suivantes.

3.2. Sur l'équivalence exacte

À partir de cette prémisse, nous proposons ici une définition d'équivalence *exacte*⁵, entendue comme une relation qui ne peut exister que si les trois conditions nécessaires⁶ énoncées ci-après sont simultanément satisfaites.

³ Bien que divers modèles sémiotiques aient été proposés en terminologie (pour une revue complète, voir Myking 2001), l'adaptation du triangle sémiotique d'Ogden et Richards (1927) est couramment utilisée pour identifier les trois entités fondamentales en jeu dans la science de la terminologie : l'objet, le concept et le terme.

⁴ Dans un souci de clarté, il convient aussi d'explicitier que nous adopterons la convention graphique suivante tout au long de ce travail : les objets seront signalés en minuscules et encadrés par des apostrophes ('objet'), les concepts seront indiqués en majuscules et encadrés de chevrons (<Concept>), tandis que les termes apparaîtront en minuscules entre guillemets ("terme").

⁵ Nous avons délibérément choisi de parler d'équivalence *exacte* et non *absolue* (comme il est parfois le cas dans l'état de l'art), car ce dernier terme, dans son acception philosophique, implique l'absence de toute condition (<https://www.cnrtl.fr/etymologie/absolu/0>, dernière consultation 04/05/2025). Or, dans le cadre du présent modèle, trois conditions sont explicitement posées comme nécessaires à l'existence même de la relation d'équivalence.

⁶ Nous considérons pour le moment ces trois conditions comme nécessaires et suffisantes, sans entrer dans une analyse plus mathématique et logique des conditions suffisantes qui pourraient ne pas être nécessaires, car cela dépasse les objectifs de cet article.

A) Condition 1 – Identité ontologique.

L'équivalence est une relation qui ne peut s'établir qu'entre entités de même nature ontologique – linguistique ou conceptuelle. Autrement dit, seuls deux (ou plusieurs) termes peuvent être mis en relation d'équivalence entre eux, de même que deux (ou plusieurs) concepts. En revanche, une relation d'équivalence ne saurait concerner des entités de natures différentes, telles qu'un terme d'un côté et un concept de l'autre.

B) Condition 2 – Différence systémique.

Les entités mises en relation doivent être de même nature ontologique, mais appartenir à des systèmes distincts. Cette condition repose sur l'idée que l'équivalence présuppose une forme de différenciation systémique entre les entités concernées : elle n'est pertinente que si ces dernières exercent une fonction analogue au sein de systèmes différents. Deux situations sont ici à distinguer, selon que l'on traite de termes ou de concepts.

1. Deux (ou plusieurs) termes sont dits équivalents exacts s'ils remplissent la même fonction de désignation d'un concept donné, tout en appartenant à deux (ou plusieurs) langues distinctes – donc à deux systèmes linguistiques différents, au sens saussurien du terme. Par conséquent, comme c'est le cas pour certains auteurs évoqués dans l'état de la recherche, nous ne considérons ici que les désignations interlinguistiques, (cf. l'exemple des termes “ordinateur” $\equiv$ ⁷ “computer” mentionné précédemment), qui désignent un même concept dans deux langues différentes. En revanche, nous excluons les désignations intralinguistiques, telles que les synonymes au sein d'une même langue, dans la mesure où elles relèvent d'autres mécanismes, notamment sémantiques ou discursifs.
2. Deux (ou plusieurs) concepts sont dits équivalents exacts s'ils remplissent la même fonction d'abstraction d'un même objet, tout en appartenant à deux (ou plusieurs) systèmes conceptuels distincts issus, par exemple, de cultures ou disciplines différentes (cf. l'exemple du concept <Eau> mentionné ci-dessous). Par système conceptuel, nous entendons un graphe structuré de concepts en relation les uns avec les autres, qui représente la connaissance spécialisée propre à une réalité donnée (ISO 704 : 2022). Étant donné que cette représentation peut varier en fonction de plusieurs facteurs – tels que le temps, l'espace, la culture ou la discipline concernée – un même objet peut ainsi donner lieu à des conceptualisations différentes, aboutissant à la formation de concepts distincts, chacun également valable dans son système de référence pour représenter cet objet (Vezzani et Costa 2024).

C) Condition 3 – Unicité du point d'ancrage.

L'équivalence exacte suppose, enfin, que les entités mises en relation renvoient à un seul et même élément d'ancrage. Autrement dit :

⁷ Le symbole $\equiv$ est utilisé en mathématiques pour indiquer la relation d'équivalence.

1. Si l'on se situe sur le plan linguistique, deux (ou plusieurs) termes (condition 1) sont dits équivalents exacts si, appartenant à deux systèmes linguistiques distincts (condition 2), ils désignent un et un seul concept (condition 3).
2. Si l'on se situe sur le plan conceptuel, deux (ou plusieurs) concepts (condition 1) sont dits équivalents exacts si, issus de deux systèmes conceptuels différents (condition 2), ils résultent tous deux de l'abstraction d'un et un seul objet (condition 3).

Dans les deux cas, l'absence d'un ancrage référentiel commun (concept ou objet) empêche de parler d'équivalence. Il va de soi que 1) des termes désignant des concepts différents ne sont pas équivalents, ainsi que 2) des concepts issus de l'abstraction d'objets différents ne sont pas équivalents non plus.

À titre d'exemple, prenons le cas de l'objet 'eau'. Cet objet, en fait, peut être conceptualisé de manière différente selon le domaine de spécialité. Par exemple, en chimie, l'eau est définie comme une molécule composée de deux atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène (H₂O)⁸. En géologie, en revanche, l'eau est définie comme un composé inorganique polaire qui, à température ambiante, est un liquide insipide et inodore, presque incolore avec une légère teinte bleue⁹.

Dans ce cas, bien que l'objet matériel 'eau' soit le même, ses conceptualisations varient en fonction des critères et des objectifs spécifiques de chaque domaine. En chimie, l'accent est mis sur sa composition moléculaire et ses propriétés chimiques, tandis qu'en géologie, l'accent est placé sur ses caractéristiques physiques et son rôle dans les processus naturels.

Ainsi, les deux conceptualisations, bien que distinctes, donnent lieu à deux concepts différents d'eau, issus de systèmes de connaissances spécialisés différents, mais considérés comme des équivalents exacts ($\langle \text{Eau}_{\text{ch}} \rangle \equiv \langle \text{Eau}_{\text{gé}} \rangle$)¹⁰, car ils désignent le même objet à travers des abstractions adaptées aux besoins de chaque discipline.

3.3. Sur la non-équivalence exacte

Les conditions énoncées précédemment constituent les fondements nécessaires à l'établissement d'une équivalence exacte entre deux ou plusieurs entités. Toute relation qui ne satisfait pas simultanément à ces trois conditions relève dès lors d'une non-équivalence exacte, ou plus simplement, d'une non-équivalence.

Cela implique que, dans le cadre ainsi défini, l'équivalence fonctionne selon une logique binaire : ou bien elle existe (équivalence exacte), ou bien elle n'existe pas (non-équivalence). Toutefois, si l'on envisageait de relâcher l'une des

⁸ Lien vers la source : <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/compound/Water> (dernière consultation 04/05/2025).

⁹ Lien vers la source : https://link.springer.com/referenceworkentry/10.1007/978-3-319-12127-7_295-1 (dernière consultation 04/05/2025).

¹⁰ L'ajout des initiales du domaine aux deux concepts constitue un simple artifice formel visant à les différencier visuellement. Étant donné qu'il s'agit d'un niveau extralinguistique, ces séquences pourraient tout aussi bien être remplacées par des identifiants alphanumériques – comme c'est le cas, par exemple, dans les ontologies, où l'on recourt à des identifiants persistants. Toutefois, dans le cadre du présent article, nous optons pour cette solution simplifiée afin d'en faciliter la lecture.

conditions, il deviendrait possible de définir, au sein de la non-équivalence, une forme d'équivalence partielle envisagée comme située sur un continuum.

Dans cette perspective, il convient de préciser que la première condition (A – Identité ontologique) demeure inaltérable, dans la mesure où elle garantit la comparabilité des entités mises en relation : il s'agit de comparer des entités de même nature ontologique, qu'elles soient conceptuelles ou linguistiques. De même, la deuxième condition (B – Différence systémique) reste indispensable, car elle permet de situer les entités dans des systèmes distincts, condition *sine qua non* pour qu'une relation d'équivalence ait un sens fonctionnel.

C'est donc uniquement la troisième condition (C – Unicité du point d'ancrage) qui peut être assouplie pour envisager une forme graduelle d'équivalence. En d'autres termes, lorsqu'une relation unit des entités qui, bien que de même nature et issues de systèmes distincts, ne renvoient pas à un unique élément d'ancrage – mais à des éléments partiellement correspondants – on pourra parler d'équivalence partielle.

Par conséquent, nous définissons l'équivalence partielle en fonction du nombre d'éléments (caractéristiques pour le concept et sèmes pour les termes) partagés entre les deux (ou plusieurs) entités en question, considérées comme des ensembles (cf. la définition ensembliste des entités donnée plus haut).

La façon la plus simple de définir l'équivalence partielle est de compter les éléments communs entre les ensembles, c'est-à-dire la cardinalité de l'intersection des ensembles. Prenons un exemple abstrait pour illustrer cette idée¹¹.

E_1 est une entité constituée de l'ensemble des éléments $\{e_1, e_2, e_3\}$, soit :

$$E_1 = \{e_1, e_2, e_3\}$$

E_2 est une autre entité constituée de l'ensemble des éléments $\{e_1, e_3, e_4, e_5\}$, soit :

$$E_2 = \{e_1, e_3, e_4, e_5\}$$

L'intersection de ces deux ensembles (les éléments communs) est notée par le symbole $\cap$ et donne :

$$E_1 \cap E_2 = \{e_1, e_3\}$$

La cardinalité de cette intersection, c'est-à-dire le nombre d'éléments partagés entre les deux entités, est :

$$|E_1 \cap E_2| = 2$$

Dans ce cas, le résultat de l'opération d'intersection entre les deux entités est un ensemble composé de 2 éléments.

Bien qu'il soit possible d'en compter le nombre, cette simple cardinalité ne prend pas en compte la taille des ensembles d'origine, ce qui est pourtant fondamental pour évaluer la proportion de similarité. En effet, si deux entités contenant chacune 1 000 éléments partagent 2 éléments en commun, le résultat de l'intersection sera identique au cas précédent ($|E_1 \cap E_2| = 2$), mais la

¹¹ Nous utiliserons la lettre majuscule « E_x » pour désigner les entités et la lettre minuscule « e_y » pour désigner les éléments qui les composent.

portée de cette valeur est radicalement différente. Autrement dit, un même nombre absolu d'éléments communs peut cacher un degré de similarité très variable selon la dimension relative des ensembles concernés.

Pour cette raison, nous adoptons dans cette proposition une mesure quantitative plus informative que la simple cardinalité de l'intersection : l'indice de Jaccard, également appelé coefficient de similarité ou communauté (Manning et Schutze 1999 : 299). Cet indice permet de calculer le degré de similarité entre deux ensembles en exprimant la proportion des éléments partagés (intersection – symbole $\cap$) par rapport à l'ensemble total des éléments présents dans les deux ensembles (union – symbole $\cup$). En reprenant les deux entités précédemment mentionnées, il est défini mathématiquement comme suit :

$$J(E_1, E_2) = \frac{|E_1 \cap E_2|}{|E_1 \cup E_2|}$$

Autrement dit, plus la proportion d'éléments communs est élevée par rapport au total des éléments considérés, plus les deux entités sont similaires. Dans le cas spécifique de l'exemple précédent :

$$J(E_1, E_2) = \left(\frac{|E_1 \cap E_2|}{|E_1 \cup E_2|} \right) = \frac{|\{e_1, e_3\}|}{|\{e_1, e_2, e_3, e_4, e_5\}|} = \frac{2}{5} = 0,4$$

Par conséquent, le coefficient de similarité pour cet exemple est égal à 0,4. En effet, l'indice de Jaccard produit une valeur réelle comprise entre 0 et 1, où 0 indique qu'aucun élément n'est partagé entre les deux ensembles et 1 indique que tous les éléments des deux ensembles sont communs.

Ainsi, à l'intérieur de la catégorie générale de non-équivalence exacte, l'indice de Jaccard permet de distinguer trois types de situations :

1. Équivalence totale¹² – $J(E_1, E_2) = 1$: tous les éléments de l'ensemble E_1 correspondent parfaitement à ceux de l'ensemble E_2 .
2. Équivalence partielle – $0 < J(E_1, E_2) < 1$: les ensembles partagent certains éléments, mais pas la totalité. Cette situation intermédiaire représente un continuum de similarités mesurables selon le degré relatif d'intersection entre les entités.
3. Équivalence nulle – $J(E_1, E_2) = 0$: les deux ensembles ne partagent aucun élément ; il n'existe donc aucune correspondance entre les entités comparées.

Or, en nous appuyant sur cette échelle de valeurs comprise entre 0 et 1, nous proposons à présent d'appliquer le modèle théorique présenté à une série d'exemples tirés de la littérature, afin d'illustrer concrètement les modalités d'attribution du coefficient de similarité. À titre d'exemple, nous reprenons ici

¹² Or, à ce stade de l'argumentation, il nous semble essentiel de dissiper une possible source d'ambiguïté concernant la distinction entre *équivalence totale* et *équivalence exacte* (cf. Figure 1), les deux termes ayant souvent été utilisés comme synonymes dans la littérature. Dans notre cadre théorique, ces deux notions renvoient à des typologies de relations différentes :

- L'équivalence exacte, comme on l'a vu, implique que les deux entités comparées pointent vers le même élément d'ancrage (cf. condition C définie précédemment et l'exemple des deux conceptualisations de l'objet 'eau' : à savoir $\langle \text{Eau}_{\text{ch}} \rangle$ et $\langle \text{Eau}_{\text{gé}} \rangle$).
- En revanche, dans le cas de l'équivalence totale, on part de la chute de la condition C (nous sommes donc dans la dimension de la non-équivalence exacte) et l'on considère que les entités partagent la *totalité* de leurs éléments constitutifs.

plusieurs cas cités dans Le Serrec *et al.* (2010), les auteurs reprenant Rondeau (1981), et présentés ici dans la section 2.2.

Le premier exemple concerne la relation d'équivalence partielle entre les termes “table de salon” en français et “coffee table” en anglais. Comme mentionné dans la section 2.2, bien que les auteurs fassent référence aux entités termes, nous considérons que l'analyse de la relation d'équivalence et de son degré doit se faire plutôt au niveau conceptuel. En effet, lorsqu'ils parlent des *sens* des termes, nous y voyons les concepts sous-jacents désignés par ces termes¹³.

D'après le *Thésaurus de la désignation des objets mobiliers*¹⁴, le terme français “table de salon” désigne un concept constitué des caractéristiques essentielles (c)¹⁵ suivantes : classe : *table* (c₁), position : *milieu* (c₂), destination : *salon* (c₃). Dans ce cas, on a donc le concept <Table de salon> = {c₁, c₂, c₃}.

Selon l'*Oxford English Dictionary*¹⁶, le terme anglais “coffee table” désigne quant à lui un concept comprenant les caractéristiques suivantes : classe : *table* (c₁), taille : *petite* (c₄), hauteur : *basse* (c₅), fonction : *poser des objets* (c₆). Par conséquent, on obtient : <Coffee table> = {c₁, c₄, c₅, c₆}.

On observe donc que l'intersection entre ces deux ensembles de caractéristiques se limite à {c₁}, tandis que l'union comprend {c₁, c₂, c₃, c₄, c₅, c₆}, soit six éléments. Le coefficient de similarité est donc :

$$J(<Table de Salon>, <Coffee table>) = \frac{|\{c_1\}|}{|\{c_1, c_2, c_3, c_4, c_5, c_6\}|} = \frac{1}{6} = 0,17^{17}$$

Ce cas illustre ce que Felber (1984 : 482) qualifie d'« intersection », c'est-à-dire une situation dans laquelle les concepts partagent uniquement un sous-ensemble de caractéristiques – en l'occurrence ici, le concept générique <Table>.

¹³ Nous n'entrerons pas ici dans la distinction entre sens et concept en terminologie, car celle-ci dépasse le cadre du présent article. Pour un approfondissement sur de cette question, voir Vezzani, Di Nunzio *et al.* (2025 : 101-105).

¹⁴ Définition complète : « Table de milieu, destinée au salon et pouvant comporter un plateau très orné et éventuellement en relief, totalement recouvert de tissu ». Lien vers la source : <http://data.culture.fr/thesaurus/page/ark:/67717/T69-2812> (dernière consultation 07/05/2025).

¹⁵ Par caractéristiques essentielles, nous entendons celles qui sont nécessaires à la compréhension du concept (ISO 1087 : 2019). En effet, la définition du concept ajouterait également : « [...] pouvant comporter un plateau très orné et éventuellement en relief, totalement recouvert de tissu » comme éléments qui, étant formulés sous le mode de la possibilité (cf. *pouvant*), ne sont pas considérés comme essentiels à la compréhension du concept lui-même.

La même logique s'appliquera également aux exemples suivants : l'ensemble des caractéristiques considérées ici se limite à celles jugées essentielles, car le processus de collecte des caractéristiques est potentiellement infini. Toutefois, cette approche n'affecte en rien la validité du modèle théorique, dans la mesure où elle reste centrée sur une définition jugée fiable (étayée par des sources spécialisées ou des dictionnaires lexicographiques bien établis) et la comparaison des concepts à travers leurs caractéristiques fondamentales, sans étendre l'analyse à des éléments accessoires qui n'altèrent pas le noyau de l'équivalence.

¹⁶ Définition complète : « a small low table for putting magazines, cups, etc. on, usually in front of a sofa ». Lien vers la source : <https://www.oed.com> (dernière consultation 07/05/2025).

¹⁷ Une note qualitative : dans ce cas, la valeur résultant des éléments comparés est faible (c'est-à-dire bien plus proche de 0). Cela nous amène à penser qu'une analyse plus approfondie pourrait révéler une correspondance plus adéquate ou différente entre les entités comparées : dans ce cas, voir par exemple le terme anglais “center table” en tant qu'équivalent du français “table de salon”, et le terme français “table basse” comme équivalent de l'anglais “coffee table”.

Le deuxième exemple rapporté par Le Serrec *et al.* (2010), d'après Felber (1984), concerne les termes “cricket” en anglais et “schlagball” en allemand. Une fois encore, nous considérons que l'analyse doit être menée au niveau conceptuel.

Selon la définition répertoriée dans le *Dictionary of Sports and Games Terminology* (Room 2017)¹⁸ le terme “cricket” fait référence au concept dont les caractéristiques essentielles sont : classe : *jeu* (c_1), type : *sport d'équipe* (c_2), nombre d'équipes : 2 (c_3), joueurs par équipe : 11 (c_4), instrument : *balle* (c_5), instrument : *batte* (c_6), but : *réaliser le plus grand nombre de courses simples* (c_7). Donc, on a le concept $\langle \text{Cricket} \rangle = \{c_1, c_2, c_3, c_4, c_5, c_6, c_7\}$.

En revanche, pour ce qui est du concept $\langle \text{Schlagball} \rangle$ ¹⁹, on identifie les caractéristiques suivantes : classe : *jeu* (c_1), type : *sport d'équipe* (c_2), nombre d'équipes : 2 (c_3), joueurs par équipe : *variable (jusqu'à 12)* (c_8), instrument : *balle* (c_5), instrument : *batte* (c_6), but : *réaliser le plus grand nombre de courses doubles* (c_9). On obtient donc le concept $\langle \text{Schlagball} \rangle = \{c_1, c_2, c_3, c_8, c_5, c_6, c_9\}$.

Les deux concepts diffèrent donc en termes de nombre de joueurs et des courses (simples ou doubles) prévues dans le jeu. Par conséquent, dans ce cas :

$$J(\langle \text{Cricket} \rangle, \langle \text{Schlagball} \rangle) = \frac{|\{c_1, c_2, c_3, c_5, c_6\}|}{|\{c_1, c_2, c_3, c_4, c_5, c_6, c_7, c_8, c_9\}|} = \frac{5}{9} = 0,55$$

Comme pour l'exemple précédent, en se référant à la classification de Felber (1984 : 482), il s'agit ici d'un cas d'intersection où seul un sous-ensemble des caractéristiques des deux concepts correspond.

Enfin, le dernier exemple que nous considérons ici est celui du terme anglais “river” qui « is rendered in French by the term *fleuve* when the river flows into the sea and by *rivière* in other cases » (Le Serrec *et al.* 2010 : 80).

Le terme anglais “river”, selon l'*Oxford English Dictionary*²⁰, renvoie à un concept qui comprend les caractéristiques suivantes : substance : *eau* (c_1), forme : *cours d'eau* (c_2), action : *s'écouler* (c_3), taille : *grande* OU *petite* (c_4 et respectivement $c_{4,a}$ ou $c_{4,b}$)²¹, débouché : *mer* OU *rivière* (c_5 et respectivement $c_{5,a}$ ou $c_{5,b}$). Le concept $\langle \text{River} \rangle$ est donc composé de caractéristiques suivantes : $\langle \text{River} \rangle = \{c_1, c_2, c_3, c_4, c_5\}$.

En ce qui concerne les deux termes français “rivière” et “fleuve”, ils renvoient, selon le dictionnaire Larousse²², aux concepts :

- $\langle \text{Rivière} \rangle = \text{eau}$ (c_1), forme : *cours d'eau* (c_2), action : *s'écouler* (c_3), taille : *petite* (c_4 , en particulier $c_{4,b}$), débouché : *rivière* (c_5 , en particulier $c_{5,b}$).
- $\langle \text{Fleuve} \rangle = \text{eau}$ (c_1), forme : *cours d'eau* (c_2), action : *s'écouler* (c_3), taille : *grande* (c_4 , en particulier $c_{4,a}$), débouché : *mer* (c_5 , en particulier $c_{5,a}$).

¹⁸ Définition complète : « a game played with bat and ball by two teams of 11 players on a marked-out pitch, the object of the batsmen being to score as many runs as possible and that of the bowler and fielders to dismiss the batsmen as soon as possible » (Room 2017).

¹⁹ Lien vers la source : <http://www.schlagball.org/spiel/> (dernière consultation 07/05/2025).

²⁰ Définition complète : « A large natural stream of water flowing in a channel to the sea, a lake, or another, usually larger, stream of the same kind ». Lien vers la source : <https://www.oed.com> (dernière consultation 07/05/2025).

²¹ Cette subdivision supplémentaire des caractéristiques c_4 , puis c_5 , est due à la variabilité des cas. Ainsi, la caractéristique c_4 activera, par exemple, la valeur ‘grande’ ($c_{4,a}$) ou ‘petite’ ($c_{4,b}$) en fonction de l'objet individuel considéré. La même chose s'applique à la caractéristique c_5 .

²² Lien vers la source : <https://shorturl.at/AUHFN> (dernière consultation 07/05/2025).

Graphiquement, la relation entre les trois objets décrits est illustrée dans la figure 2 suivante (où les carrés noirs représentent les objets mêmes et non les caractéristiques des concepts) :

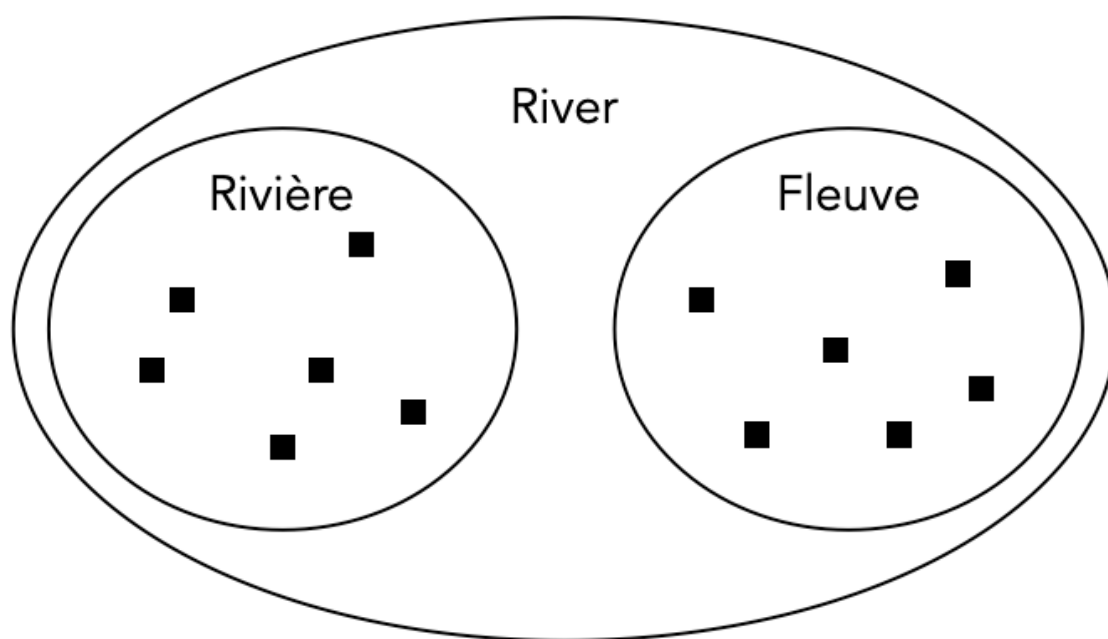


Figure 2. Représentation graphique de l'exemple²³

Dans cette configuration, le coefficient de similarité entre <River> et <Rivière> est égal à 1 (équivalence totale) lorsque l'objet auquel on est en train de se référer active les valeurs *petite* (taille) et *rivière* (débouché). De même, le coefficient entre <River> et <Fleuve> est égal à 1 (équivalence totale) lorsque l'objet présente les propriétés *large* (taille) et *mer* (débouché).

En guise de conclusion, l'indice de Jaccard, tel qu'introduit ici, offre un cadre opératoire permettant au terminologue d'apprécier le degré d'équivalence entre deux (ou plusieurs) entités selon une échelle continue allant de 0 à 1. Dans la lignée de Sandrini (1996), nous partageons le constat que c'est en effet au terminologue qu'il revient, en fonction du contexte, des objectifs terminologiques ou traductologiques, d'évaluer si le degré d'équivalence mesuré est suffisant pour justifier l'établissement d'une relation d'équivalence et sa typologie. L'intérêt majeur de cette approche réside donc dans la formalisation du processus d'évaluation : en rendant explicites les caractéristiques comparées et en fournissant un indice quantifiable, le modèle permet non seulement d'appuyer le raisonnement terminologique, mais aussi de le documenter de manière structurée.

²³ Dans la classification de Felber (1984 : 153), ce cas correspond à ce qu'il définit comme une « superordination ». L'image que nous avons élaborée correspond d'ailleurs à celle présentée dans le manuel de terminologie de l'auteur. Il convient toutefois de préciser que, tandis que Felber (1984) parle des caractéristiques du concept, notre image fait plutôt référence aux objets, représentés comme éléments constitutifs des ensembles.

4. Conclusion et perspectives

Dans le cadre de cet article, un modèle théorique pour l'évaluation de l'équivalence en terminologie a été proposé, fondé sur une approche basée sur les ensembles. Il va de soi que ce modèle s'applique dans le cadre de la définition des entités telle qu'elle a été établie précédemment, constituant ainsi une première étape dans la formalisation du concept d'équivalence en terminologie.

Toutefois, plusieurs pistes de réflexion doivent être explorées pour approfondir et enrichir ce modèle. En particulier, il apparaît indispensable d'examiner de manière plus approfondie la manière dont les entités pourraient être pondérées, notamment dans le cas où les ensembles à comparer présentent des tailles extrêmement disparates. Par exemple, un ensemble composé de quelques éléments ne devrait pas être traité de la même manière qu'un ensemble contenant un grand nombre d'éléments. Cela soulève la question de l'introduction d'une pondération différenciée, qui tiendrait compte non seulement de la taille absolue des ensembles, mais aussi de leur taille relative, afin de refléter de manière plus juste l'importance de chaque ensemble dans le calcul de l'équivalence.

Enfin, bien que l'approche actuelle soit fondée sur une analyse quantitative, il est crucial de considérer également des dimensions qualitatives pour établir un ordre d'importance entre les éléments de chaque entité. L'intégration de critères qualitatifs permettrait de mieux appréhender les variations linguistiques et conceptuelles et d'enrichir l'analyse de l'équivalence. Cela pourrait notamment offrir une évaluation plus nuancée et fidèle aux contextes terminologiques variés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adamska-Sałaciak, A. (2010) « Examining equivalence », *International Journal of Lexicography* 23(4) : 387-409.
- Arntz, R. et H. Picht (1989) *Einführung in die Terminologearbeit*, Zürich/New York : Georg Olms Verlag.
- Arntz, R. (1993) « Terminological Equivalence and Translation », in B. H. Sonneveld et K. L. Loening (éds.) *Terminology: Applications in Interdisciplinary Communication*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins, 5-20, <https://doi.org/10.1075/z.70.02arn>.
- Baker, M. (1992) *In other words: A coursebook on translation*, London : Routledge.
- Bloomfield, L. (1933) *Language*, London : George Allen & Unwin.
- Bonato, V., G.M. Di Nunzio et F. Vezzani (2024) « The interplay between denotation and connotation: applying semic analysis to medical terminology », *Cahiers de lexicologie* (2)125 : 19-45.
- Costa, R. (2013) « Terminology and Specialised Lexicography: two complementary domains », *Lexicographica* 29 : 29-42.
- De Bessé, B., B. Nkwenti-Azeh et J.C. Sager (1997) « Glossary of terms used in terminology », *Terminology. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication* 4(1) : 117-156.

- Dubuc, R. (2002) *Manuel Pratique de Terminologie : 4e Édition*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Felber, H. (1984) *Terminology Manual*, Paris : Unesco (Infoterm).
- ISO 1087 (2019) *Terminology work and Terminology Science- Vocabulary*, Genève : International Organization for Standardization.
- ISO 704 (2022) *Terminology Work — Principles and Methods*. Genève : International Organization for Standardization.
- Kerremans, K. et R. Temmerman (2016) « Finding the (un) expected?: Quantitative and qualitative comparisons of term variants and their translations in a parallel corpus of EU texts », in G. Corpas Pastor et M. Seghiri (éds.) *Corpus-based Approaches to Translation and Interpreting: from theory to applications*, Frankfurt am Main : Peter Lang, 43-63.
- L'Homme, M.C. (2020) *Lexical Semantics for Terminology. An Introduction*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
- Le Serrec, A., M. C. L'Homme, P. Drouin et O. Kraif (2010) « Automating the Compilation of Specialized Dictionaries: Use and Analysis of Term Extraction and Lexical Alignment », *Terminology. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication* 16(1) : 77-106, <https://doi.org/10.1075/term.16.1.04les>.
- León-Araúz, P. (2022) « Terminology and equivalence », in P. Faber et M.C. L'Homme (éds.) *Theoretical Perspectives on Terminology*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Company, 477-502.
- Manning, C. et H. Schutze (1999) *Foundations of statistical natural language processing*, Cambridge, Massachusetts : The MIT press.
- Meyer, I. (1993) « Concept Management for Terminology: A Knowledge Engineering Approach », in R. A. Strehlow et S. E. Wright (éds.) *Standardizing Terminology for Better Communication : Practice, Applied Theory, and Results*, Philadelphia : ASTM International, 19428-2959.
- Myking, J. (2001) « Sign models in terminology: tendencies and functions », *LSP and professional communication (2001-2008)* 1(2) : 45-62.
- Nida, E. A. et C. Taber (1969) *The theory and practice of translation*, Leiden : Brill.
- Nuopponen, A. (2018) « Terminological Concept Systems », in G. Budin, J. Humbley et C. Laurén (éds.) *Languages for Special Purposes: An International Handbook*, Berlin/Boston : De Gruyter Mouton, 453-468.
- Ogden, C. K. et I. A. Richards (1927) *The Meaning of Meaning: A Study of the Influence of Language upon Thought and of the Science of Symbolism*, Harcourt : Brace.
- Picht, H. (2009) « The seven pillars of terminology », *Terminologija* 16 : 8-22.
- Rogers, M. (2008) « Terminological equivalence: Probability and consistency », in H. Gerzymisch-Arbogast, G. Budin et G. Hofer (éds.) *LSP Translation Scenarios. Selected Contributions of the EU Marie Curie Conference Vienna 2007. MuTra Journal, Thematic Volumes on Multidimensional Translation*, 2, 101-107.
- Rondeau, G. (1981) *Introduction à la terminologie*, Montréal : Centre éducatif et culturel.
- Room, A. (2017) *Dictionary of sports and games terminology*, USA : McFarland.

- Sandrini, P. (1996) « Comparative analysis of legal terms: Equivalence revisited », in C. Galinski et K.D. Schmitz (éds.) *TKE '96: Terminology and Knowledge Engineering*, Frankfurt : Indeks Verlag, 342-351.
- Šarčević, S. (1997) *New Approach to Legal Translation*, The Hague : Kluwer Law International.
- Snell-Hornby, M. (1988) *Translation studies: An integrated approach*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins publishing company.
- Vezzani, F. (2022) *Terminologie numérique : conception, représentation et gestion*, Bern : Peter Lang International Academic Publishers.
- Vezzani, F. et R. Costa (2024) « Variation in psychopathological terminology: A case study on Body Dysmorphic Disorder », *Terminology. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication* 30(1) : 81-106.
- Vezzani, F., R., Costa, S., Piccini et G.M. Di Nunzio (2025) « Le sens de la polysémie en terminologie : propositions de représentation », *Repères Dorif*, hors-série – *En termes de polysémie. Sens et polysémie dans les domaines de spécialité*, DoRiF Università, Roma, <https://www.dorif.it/reperes/f-vezzani-r-costa-g-m-di-nunzio-s-piccini-le-sens-de-la-polysemie-en-terminologie-propositions-de-representation/>.
- Vezzani, F., G.M. Di Nunzio, A. Salgado et R. Costa (2025) « When LMF and TMF meet: Towards a Unified Markup Framework (UMF) », *Terminology. International Journal of Theoretical and Applied Issues in Specialized Communication* 31(1) : 72-109.
- Vinay, J.P. et J. Darbelnet (1995) *Comparative stylistics of French and English : A methodology for translation*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins publishing company.